

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE ST-SAMUEL**

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-330  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 216**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Samuel a adopté le règlement de zonage numéro 216;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaite effectuer une modification à son règlement de zonage;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite régulariser une situation existante par modification aux règlements à l'intérieur de la zone identifiée « A4 » aux plans et à la grille des spécifications du règlement de zonage;

**ATTENDU QUE** lors de la séance du 1 juin 2021, en vertu de l'article 445 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1), un avis de motion a été donné par monsieur Martin Tourigny et un projet de règlement a été déposé au Conseil de la Municipalité de Saint-Samuel;

**POUR CES MOTIFS** il est proposé par le conseiller Patrick Mathis et appuyé par la conseillère Claudia Doucet que soit adopté le second projet de règlement numéro 2021-330 modifiant le règlement de zonage numéro 216, qui se lit comme suit :

**PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ANNEXES**

La grille de la zone A4, de l'annexe B, est modifiée par l'ajout de « (note 4) » à l'intersection de la colonne « 1 » et de la ligne « Marge de recul latérale d'un côté »

La section notes et de la grille A4 des spécifications faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 216 est modifiée afin d'ajouter la note 4 se lisant comme suit :

« Note 4

La construction d'un bâtiment agricole est autorisée à une distance de zéro mètre d'une limite latérale de propriété lorsqu'elle coïncide avec une limite municipale et lorsque la propriété adjacente à la construction appartient au même propriétaire. »

### **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

**Adopté à Saint-Samuel, le**

\_\_\_\_\_  
Mme Sarah Richard  
Directrice générale/secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
M. Grégoire Bergeron  
Maire

Avis de motion donné le: 1 juin 2021

Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement le: 1 juin 2021

Transmission à la MRC le: 3 juin 2021

Avis de la consultation publique donné le: 21 juin 2021

Consultation publique terminée le: 6 juillet 2021

Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement le : 6 juillet 2021

Avis possibilité de faire une demande de participation à un référendum : 8 juillet 2021

*À venir :*

*Adoption du règlement si aucune demande :*

*Transmis à la MRC:*

*Certificat délivré par la MRC le:*

*Avis public d'entrée en vigueur donné le:*